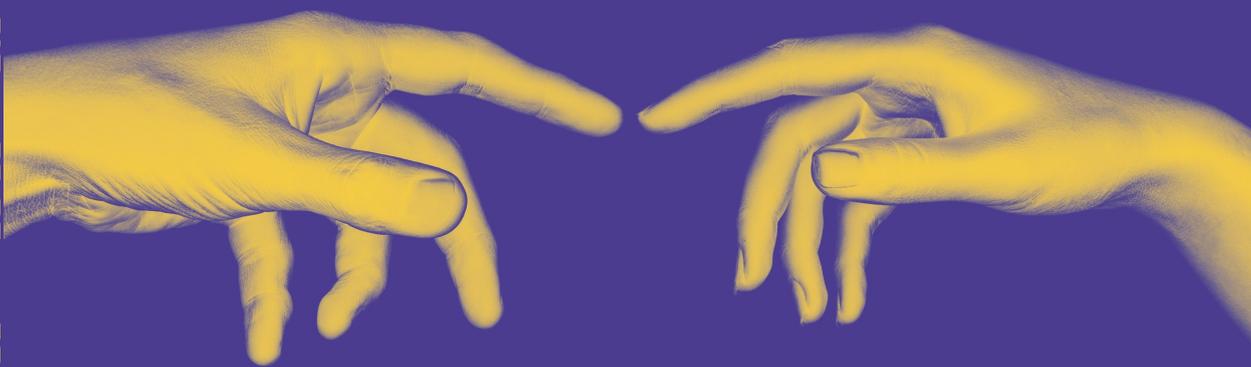


FORMATION AIDE-SOIGNANT

PERFORMANCE  
EMPLOI



PASS MOBILITÉ  
FORMATION

PRIME D'ENTRÉE  
EN FORMATION



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

La Région  
**Grand Est**

Face aux fortes tensions sur le marché du travail dans les secteurs habituellement en difficulté de recrutement, la Région adapte son action au contexte en proposant un ambitieux **Plan Emploi Compétences** pour apporter des réponses de proximité aux entreprises et aux demandeurs d'emploi. Dans ce cadre, il est proposé 2 aides pour faciliter et inciter à l'entrée en formation concernant **des métiers identifiés en tension dont celui d'AIDE-SOIGNANT**.



### C'est quoi ?

#### **PASS MOBILITÉ FORMATION**

Cette aide d'un montant de **1 000 € maximum**, permet de financer au choix (non cumulable) sur présentation de justificatifs :

- ▶ l'achat d'une voiture ou d'un deux-roues motorisé Crit'air 1 ou 2,
- ▶ un abonnement TER groupé avec l'achat d'un vélo,
- ▶ la préparation au Permis de conduire (uniquement la partie conduite)

#### **PRIME D'ENTRÉE EN FORMATION**

D'un montant de **1 000 €**, cette prime est versée en 2 fois sous réserve d'un taux d'assiduité de 75% et de présentation aux épreuves de certification.

#### **Date d'effet :**

Entrées en formation à partir du 1er janvier 2022.

**CES 2 AIDES SONT CUMULABLES.**



### Pour qui ?

- ▶ **Demandeurs d'emploi** entrés en formation d'aide-soignant
- ▶ Et formation d'aide-soignant financée par la Région Grand Est



### Bon à savoir

Les élèves en formation d'aide-soignant font leur demande eux-mêmes via le téléservice ci-dessous en se créant un compte :

[https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F\\_TEL0141/depot/simple](https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F_TEL0141/depot/simple)

Les pièces à fournir seront indiquées lors de la demande.



Plus d'informations :

▶ [fss@grandest.fr](mailto:fss@grandest.fr)

